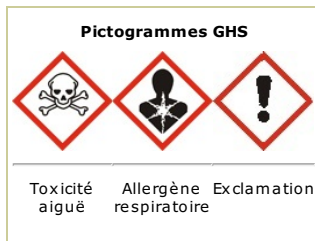
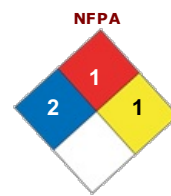


Kit Name **Structural Adhesive - Urethane (5 minute)**
 N° de stock 04616
 Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
 Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615



SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: **Structural Adhesive - Urethane (5 minute) Part 1**
 Code de produit: 04616A
 Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
 Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615
 Site Web: www.Nortonabrasives.com
 Téléphone pour informations générales: 508-795-5000
 Téléphone pour urgences: 508-795-5000
 CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300
 Canutec: In Canada, call CANUTEC: (613) 996-6666 (call collect)



HMIS

Danger pour la santé selon	2
Danger d'incendie	1
Réactivité	1
Protection personnelle	1

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Talc (no asbestos)	14807-96-6	5 - 10 par poids	
4,4 DiPhenylmeth.DiIsocyanate	101-68-8	30 - 40 par poids	615-005-00-9
Colloidal Silica	68611-44-9	3 - 7 par poids	
Urethane Prepolymer	Secret de fabrication	20 - 30 par poids	
MDI Homopolymer	25686-28-6	10 - 15 par poids	
Calcium monoxide	1305-78-8	1 - 3 par poids	215-138-9
Aluminum oxide	1344-28-1	1 - 3 par poids	215-691-6
Sodium oxide	1313-59-3	1 - 3 par poids	
Silicon dioxide	7631-86-9	1 - 5 par poids	

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence: **AVERTISSEMENT !** Agent de sensibilisation potentiel.. Irritant.

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmolement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmolement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes..

Peau: Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles.

Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.

Inhalation:	Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants. Chez certaines personnes sensibles, peut causer une sensibilisation respiratoire avec symptômes semblables à ceux de l'asthme.
Ingestion:	Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	200 °F (93.3 °C)
Méthode de point d'éclair :	SETA
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.
Agent extincteur:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Agent extincteur peu recommandé:	De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Cotes NFPA:	
Santé selon NFPA:	2
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	1

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Talc (no asbestos) :

Directives ACGIH:	2 mg/m3 TLV-TWA: 1 mg/m3 Fraction respirable (R) TLV-TWA: 2 mg/m3 Fraction respirable (R)
Directives OSHA:	20 mppcf PEL-TWA: 20 mppcf

4,4 DiPhenylmeth.DiIsocyanate :

Directives ACGIH:	0.005 ppm TLV-TWA: 0.005 ppm
Directives OSHA:	PEL-Ceiling/Peak: 0.02 ppm

Calcium monoxide :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 2 mg/m3
Directives OSHA:	PEL-TWA: 5 mg/m3

Aluminum oxide :

Directives ACGIH:	TLV-TWA: 10 mg/m3
Directives OSHA:	PEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R) PEL-TWA: 15 mg/m3 Particules/poussières totales (T)

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide.
Couleur:	Aucunes Données.
Odeur:	Aucunes Données.
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.288 @70 °F
Pression de vapeur:	<0.010 mmHg @ 77 °F
Pourcentage volatil:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Plus lent que l'éther.
Point d'éclair:	200 °F (93.3 °C)
Méthode de point d'éclair :	SETA
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation.
Matériaux incompatibles:	Oxydants, acides et composés organiques chlorés. Métaux réactifs (par ex., sodium, calcium, zinc). Hypochlorite de sodium/calcium. Oxyde/acide nitreux, nitrites. Peroxydes. Matériaux réagissant aux composés hydroxyyles.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Talc (no asbestos) :

Numéro RTECS:	WW2710000
----------------------	-----------

4,4 DiPhenylmeth.DiIsocyanate :

Numéro RTECS:	NQ9350000
Yeux:	Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 100 mg
Peau:	Orale - Rat LD50: 9200 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Ataxie Métabolisme nutritionnel et général - Baisse de la température du corps] Orale - Souris LD50: 2200 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation:	Inhalation - Rat LC50: 178 mg/m3 [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Ingestion:	Orale - Rat LD50: 9200 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Ataxie Métabolisme nutritionnel et général - Baisse de la température du corps] Orale - Souris LD50: 2200 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Calcium monoxide :

Numéro RTECS: EW3100000

Aluminum oxide :

Numéro RTECS: BD1200000

Inhalation: Inhalation - Rat TCLo: 200 mg/m3/5H/28W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Problème structurel ou fonctionnel au niveau de la trachée ou des bronches; Poumons, thorax et respiration - Œdème pulmonaire chronique; En relation avec données chroniques - mort] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.
Numéro RCRA:	Aucune.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	non réglementé.
Numéro ONU DOT:	non réglementé.
Nom d'expédition IATA:	non réglementé.
Numéro ONU IATA:	non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Talc (no asbestos) :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

4,4 DiPhenylmeth.DiIsocyanate :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
SARA:	EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Canada DSL :	Énuméré
Numéro EC:	615-005-00-9

Calcium monoxide :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Numéro EC:	215-138-9

Aluminum oxide :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Numéro EC:	215-691-6

Canada SIMDUT: WHMIS Catégorie de danger (es): D2B
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Étiquette d'avertissement de danger:

H331 - Toxique si inhalé
 H372 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes
 H334 - Une inhalation du produit peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ainsi que des difficultés à respirer.
 H319 - Provoque des irritations oculaires graves
 H315 - Provoque des irritations cutanées
 H317 - Peut causer une réaction cutanée allergique

Étiquette de précautions:

P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P261 - Éviter d'inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
 P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 P270 - Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
 P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 P272 - Les vêtements de travail souillés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 P284 - Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Conduire la victime à l'air frais et l'installer dans une position de repos confortable.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 P311 - Appeler un médecin ou un centre antipoison.
 P314 - En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P321 - P332+P313 - Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P333+P313 - Si une irritation cutanée ou des rougeurs se développent: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 P342+P311 - Si des symptômes respiratoires sont observés: appeler un médecin ou un centre antipoison.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 P403+P233 - Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le récipient bien fermé.
 P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2
 Danger d'incendie HMIS: 1
 Réactivité selon HMIS: 1
 Protection personnelle selon HMIS: 1

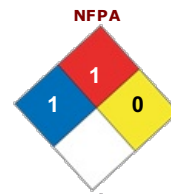
Fiche signalétique créée le: Août 09, 2010
 Fiche signalétique révisée le: Décembre 14, 2015
 Notes de révision de la fiche signalétique: GHS Update

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.



SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: **Structural Adhesive - Urethane (5 minute) Part 2**
 Code de produit: 04616B
 Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
 Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615
 Site Web: www.Nortonabrasives.com
 Téléphone pour informations générales: 508-795-5000
 Téléphone pour urgences: 508-795-5000
 CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300
 Canutec: In Canada, call CANUTEC: (613) 996-6666 (call collect)



HMIS	
Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	1
Réactivité	0
Protection personnelle	1

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Urethane prepolymer	Exclusif	5 - 15 par poids	
Polyether Polyol	Not Available	30 - 40 par poids	
Talc	14807-96-6	20 - 30 par poids	
Oxirane, methyl-, polymer with	9082-00-2	18 - 21 par poids	
Amorphous silica	68909-20-6	1 - 5 par poids	
Clay	71011-26-2	1 - 3 par poids	
Carbon black	1333-86-4	0.1 - 1.0 par poids	

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence: AVERTISSEMENT ! Agent de sensibilisation potentiel.. Irritant.

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux:	Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmolement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmolement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes..
Peau:	Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.
Inhalation:	Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants. Chez certaines personnes sensibles, peut causer une sensibilisation respiratoire avec symptômes semblables à ceux de l'asthme.
Ingestion:	Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair:	200 °F (93.3 °C)
Méthode de point d'éclair :	SETA
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.
Agent extincteur:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Agent extincteur peu recommandé:	De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:

1

Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	0

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Talc :

Directives ACGIH:	2 mg/m ³ TLV-TWA: 1 mg/m ³ Fraction respirable (R) TLV-TWA: 2 mg/m ³ Fraction respirable (R)
Directives OSHA:	20 mppcf PEL-TWA: 20 mppcf

Carbon black :

Directives ACGIH:	3.5 mg/m ³ TLV-TWA: 3.5 mg/m ³
--------------------------	---

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide.
Couleur:	noir
Odeur:	Aucunes Données.
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	1.288 @77 °F
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.

Point d'éclair:	200 °F (93.3 °C)
Méthode de point d'éclair :	SETA
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Stable dans des températures et pressions normales.
Polymérisation dangereuse:	Non signalé.
Conditions à éviter:	Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation.
Matériaux incompatibles:	Oxydants, acides et composés organiques chlorés. Métaux réactifs (par ex., sodium, calcium, zinc). Hypochlorite de sodium/calcium. Oxyde/acide nitreux, nitrites. Peroxydes. Matériaux réagissant aux composés hydroxyles.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Talc :

Numéro RTECS: WW2710000

Oxirane, methyl-, polymer with :

Numéro RTECS: TQ8180000

Peau: Orale - Rat LD50 : >10 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Contact avec la peau - Lapin LD50 : >30 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Ingestion: Orale - Rat LD50 : >10 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Carbon black :

Numéro RTECS: FF5800000

Peau: Orale - Rat LD50: >15400 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite)]
Contact avec la peau - Lapin LD50: >3 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Ingestion: Orale - Rat LD50: >15400 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite)]

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.
Numéro RCRA:	Aucune.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	non réglementé.
Numéro ONU DOT:	non réglementé.
Nom d'expédition IATA:	non réglementé.
Numéro ONU IATA:	non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Talc :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Oxirane, methyl-, polymer with :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré
Carbon black :	
État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Proposition 65 de Californie:	Énuméré: cancer
Canada DSL :	Énuméré
Canada SIMDUT:	WHMIS Catégorie de danger (es): D2B Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Étiquette d'avertissement de danger:	H372 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes H351 - Produit suspect de causer le cancer
Étiquette de précautions:	P201 - Demander des instructions spéciales avant d'utiliser ce produit. P202 - Ne pas manipuler ce produit avant de lire et comprendre tous les avis de sécurité. P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit. P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit. P270 - Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage. P308+P313 - Si une personne est exposée ou inquiète: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié. P314 - En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié. P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS:	1
Danger d'incendie HMIS:	1
Réactivité selon HMIS:	0
Protection personnelle selon HMIS:	1

Fiche signalétique créée le:	Août 09, 2010
Fiche signalétique révisée le:	Décembre 14, 2015
Notes de révision de la fiche signalétique:	GHS Update

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.